

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 54 (1909)
Heft: 5

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La gestion du Département militaire en 1908 : instruction, cours de répétition, sociétés de tir, assurance militaire, chevaux malades, instituteurs, secours. — A propos d'un accident de cheval et à propos d'une cartouche. — L'utilisation de la presse.

Continuons à glaner dans le compte-rendu du Département militaire sur sa gestion en 1908.

Instruction. Infanterie. — 11 631 recrues d'infanterie ont été instruites en 1908 contre 9603 en 1907. La proportion a passé ainsi de 90 à 108 par bataillon de fusiliers et de 89 à 102 par bataillon de carabiniers. Le surplus du compte est formé des cyclistes, armuriers, trompettes et tambours. Le Département constate que l'expérience faite de commencer les écoles vers la fin de l'hiver a été défavorable tant au point de vue de la santé de la troupe que de la marche du service. On sait que le tableau des cours de cette année-ci est revenu au régime des écoles commençant au printemps et se terminant dans le courant de l'automne, saison généralement propice dans nos contrées.

On a renoncé à placer les écoles de sous-officiers à la suite des écoles de recrues de l'année afin de raccourcir autant que possible le laps de temps entre l'école de sous-officiers et l'école de recrues à faire comme caporal ou l'école d'officiers. Ce changement a eu pour effet de réduire de moitié en 1908 le nombre des sous-officiers à instruire. Les mesures ont été prises pour que l'on pût passer de l'école de recrues à l'école de sous-officiers et de celle-ci à l'école de recrues; toutes les écoles de sous-officiers se sont terminées *avant* l'école d'officiers.

Ce système ne s'est justifié qu'en partie. Il est vrai que l'on a fait usage de la faculté de passer d'une école à l'autre, notamment en ce qui concerne l'école des vacances. Mais c'est là précisément que l'on s'est heurté à de très grandes difficultés pour le choix des élèves-officiers et leur convocation à l'école d'officiers. Pour les éviter, chaque division aura à l'avenir une seule école de sous-officiers qui précédera les écoles de recrues et sera placée dans la mesure du possible à l'époque des vacances du printemps.

Sur un total général de 991 élèves le dernier jour du service, 918 ont pu être proposés pour le grade de caporal, dont 120 envoyés aux écoles d'officiers, plus 19 cyclistes, 7 armuriers, 28 trompettes. Total : 972 (en 1907 : 1998).

Sur 302 élèves des écoles d'officiers, — troupes de forteresse comprises, — 298 ont reçu leur brevet.

L'expérience faite d'envoyer des compagnies effectives aux écoles d'officiers et surtout aux écoles de tir est appréciée favorablement par le Département. Ce système a fait ses preuves, dit-il. D'une part, ces compagnies bénéficient d'une meilleure instruction du tir que celles des cours de répétition ordinaire ; d'autre part, elles sont pour les élèves de l'école un instrument mieux approprié que les anciens détachements de retardataires.

Il est désirable que les négociations de l'administration militaire avec les propriétaires de la place d'armes de Wallenstadt, en vue de l'achat par la Confédération, aboutissent bientôt, afin de permettre la prompt amélioration dont cette place a besoin.

101 officiers ont pris part aux cours de patrouilles, 184 — officiers supérieurs et capitaines, — des 1^{re}, 2^e, 4^e et 8^e divisions, aux cours tactiques, 22 officiers subalternes d'infanterie au cours technique du génie. Le rapport regrette la suppression de cette dernière convocation.

Cavalerie. — 410 dragons, 190 guides, 71 mitrailleurs ont été instruits dans les écoles de recrues de 1908. 64 dragons, 42 guides, 12 mitrailleurs sont devenus sous-officiers. 23 élèves-officiers sur 26 ont obtenu leur brevet.

Au commencement de 1909, 5088 chevaux de la Confédération étaient entre les mains d'officiers de cavalerie ou de cavaliers.

Artillerie. — Le nombre des recrues qui ont reçu l'instruction complète est le suivant : 1551 dans la campagne, 249 montagne, 166 à pied, 770 train d'armée. 414 élèves ont été formés comme sous-officiers ; 160 comme officiers.

Génie. — Ont reçu l'instruction complète : 416 recrues-sapeurs, 104 pontonniers, 84 télégraphistes, 71 pionniers des chemins de fer, 63 aérostiers

Forteresse. — Au Gothard, 129 recrues fusiliers, 59 mitrailleurs, 40 canonnières à pieds, 157 canonnières de forteresse, 46 pionniers ont reçu l'instruction complète. A St-Maurice, 98 fusilliers, 2 mitrailleurs, 19 canonnières à pied, 92 canonnières de forteresse, 11 électriciens, 59 pionniers et 61 sapeurs.

Enfin 647 recrues du service de santé et 237 du service des subsistances

Cours de répétition. — Ces cours donnent lieu aux appréciations suivantes que nous reproduisons in-extenso :

Les exercices du 1^{er} corps d'armée en 1908 ont eu lieu dans le cadre du régiment ou du groupe.

Ces cours sont destinés à l'instruction des petits détachements, notamment de la compagnie. L'infanterie a exécuté des tirs individuels et des tirs de combat, de la compagnie aux subdivisions inférieures. L'artillerie a disposé du temps nécessaire à de nombreux exercices de tir avec projectiles.

Le 2^e corps d'armée a exercé dans les divisions.

Le 3^e corps d'armée dans le corps d'armée.

Le 4^e corps d'armée dans le cadre des brigades.

Dans ces cours de répétition, la première semaine a partout été consacrée aux exercices dans les unités et aux exercices de combat. La seconde semaine a été employée, par les 2^e et 3^e corps en totalité, par le 4^e corps en grande partie, à des manœuvres de troupes combinées à double action. Dans les manœuvres dans le cadre de la brigade, les armes spéciales ont été prises, autant que possible, dans la même division que l'infanterie. Ces manœuvres de détachements de brigades combinées et de régiments combinés contribueront pour beaucoup à développer le travail en commun des diverses armes et le sentiment de cohésion des troupes de la même division.

Les corps de troupes et les unités des armes spéciales qui n'ont pas pris part à des manœuvres de ce genre, se sont livrés, comme les troupes du 1^{er} corps d'armée, aux exercices de détail, ce qui a fourni à l'artillerie l'occasion d'exercer davantage le tir à projectiles et a été particulièrement précieux aux troupes techniques pour exercer le service technique.

Les troupes de forteresse ont exercé par groupes dans le rayon des fortifications.

Les troupes des 1^{er} et 2^e corps d'armée, qui avaient fait leur dernier cours de répétition selon l'ancienne organisation en 1907, ont pu remarquer, déjà en 1908, les avantages que présentent les cours de répétition annuels. Les rapports sur les cours sont unanimes à constater une très notable différence avec l'ancien système; les hommes se sont beaucoup plus facilement habitués au service; ils ont retenu bien des choses dont auparavant le souvenir s'évanouissait complètement en deux ans; d'une façon générale, toute la machine fonctionnait dès le début beaucoup plus facilement et mieux.

Les 3^e et 4^e corps ont été moins bien favorisés sous ce rapport; ils ne bénéficieront que l'année prochaine de ces avantages.

Les perfectionnements de l'instruction résultant de la nouvelle loi militaire n'ont du reste pas pu se faire sentir encore, puisque la classe des recrues instruite dans les écoles de recrues prolongées n'a pas été appelée au cours de répétition et les cadres en partie seulement. Néanmoins, on a pu fréquemment constater déjà, dans plusieurs branches du service, de très grands progrès comparativement aux années précédentes. La mesure de ces progrès dépend du chef.

L'esprit de la troupe a été partout excellent. La tâche des années prochaines sera de développer cette bonne volonté de nos militaires et de la mener dans le bon chemin.

La plupart des officiers sont entrés au service bien préparés; à peu d'exceptions près, ils ont toujours fait preuve du désir de bien faire. Mais il est évident qu'il y a encore ici du terrain à faire fructifier. Il nous faut utiliser tous nos moyens pour obtenir un corps d'officiers capables et de toute confiance. Les « buts de l'instruction » indiquent la voie à suivre; les principes qui y sont exposés doivent pénétrer jusqu'à la moelle nos officiers.

Les articles 16, 19 ou 36, dernier alinéa, de l'organisation militaire ont été appliqués à l'égard d'éléments inaptes ou indignes de servir.

Dans une armée de milice, le plus difficile est de créer un corps de sous-officiers capables. Ce qui manque avant tout c'est le sentiment de l'autorité

chez les sous-officiers eux-mêmes. Beaucoup ne manifestent nullement la volonté d'acquérir l'autorité nécessaire. Cela aussi *doit* changer.

Le nouveau règlement d'exercice de l'infanterie a été bien accueilli par la troupe. On s'est déjà familiarisé, suivant le temps dont on disposait, avec les innovations formelles qu'il a apportées; mais il est évident que, pour saisir pleinement de nouveaux principes tactiques, il faut les appliquer pendant un certain temps. Les résultats obtenus dans le *premier* cours de répétition sont toutefois satisfaisants.

La *mobilisation* et la *démobilisation* se sont en général opérées d'une manière satisfaisante. Il n'y a eu de complications sérieuses que dans la fourniture des chevaux. La mobilisation est aussi ralentie par le fait qu'un grand nombre d'hommes n'achètent leurs souliers que le jour de la mobilisation. Cela a encore l'inconvénient bien plus grave que ces hommes se blessent en marchant avec des souliers neufs, qu'ils restent en arrière ou même qu'ils doivent être renvoyés chez eux. Nous vouerons une attention toute spéciale à la question de la fourniture des chevaux et à celle des souliers de marche.

Les effectifs des unités ont encore diminué, ce qui provient, d'une part, de la diminution des effectifs de contrôle constatée ces dernières années, notamment dans l'infanterie; d'autre part, de la diminution du nombre des classes astreintes au cours de répétition. En ce qui concerne le premier point, il peut être constaté que le recrutement a de nouveau été plus fort en 1908 et que notamment dans l'infanterie, le nombre des recrues exercées est plus grand que les années précédentes. Quant au second point, il résulte de la nouvelle loi militaire et ne donne pas lieu à appréhension.

Le nombre des militaires dispensés du service est toujours très grand. En moyenne 10 à 12 % des hommes astreints par la loi au cours de répétition ne sont pas entrés au service.

Sociétés de tir. — 3856 sociétés comptant 227 741 membres ont envoyé des rapports de tir pour obtenir le subside fédéral. (1907, 3778 sociétés, 222 417 membres.) 170 984 sociétaires ont exécuté les exercices obligatoires et 103 824 les exercices facultatifs (1907, 147 737 et 89 918). Tir au revolver, 1397 tireurs (1907, 1015). Tir de combat, 57 sociétés comptant 2703 membres. Le subside s'est élevé à 506 590 fr. (1907, 437 766).

Assurance militaire. — Il a été payé en 1908 des indemnités à 4894 militaires assurés; en 1907, il en a été payé à 4412; l'augmentation est donc de 482. Si l'on songe qu'ensuite de la mise en vigueur de la nouvelle organisation militaire, la durée de toutes les écoles de recrues a été prolongée et que tous les corps d'armée ont fait leur cours de répétition, sans que la réduction de la durée de ces cours ait eu pour compensation une réduction du nombre des hommes appelés au service, on peut se déclarer satisfait.

Le traitement à domicile a été accordé à 442 malades *pendant toute la durée de leur maladie*, soit à 9 % du nombre total (10,6 % en 1907). Le nombre des jours de maladie des militaires soignés dans les hôpitaux s'est élevé à 72 247 (62 114 en 1907), soit en moyenne à 17,2 jours par homme (14,5 en

1907). Le total des jours de maladie des militaires soignés à domicile est de 12 317, en moyenne 20,₈ (18,₁ en 1907). Le total des jours de maladie payés en 1908 par l'assurance militaire s'élève ainsi à 84 564 (71 318 en 1907).

Le Rapport, se demande la cause de l'augmentation de la moyenne des jours de maladie par malade. Il la trouve dans le fait que nombre de malades se trouvant bien à l'hôpital où ils sont soignés gratuitement et reçoivent une indemnité de chômage relativement élevée, cherchent à y rester le plus longtemps possible. Des médecins d'hôpitaux se sont plaints également qu'un grand nombre de simulateurs en parfait état de santé demandent à être admis à l'hôpital et que l'on a souvent de la peine à se débarrasser de ces gens qui se plaignent de toute espèce de maux. On constate aussi chaque année que la moyenne des jours de maladie des malades soignés à domicile est considérablement plus élevée qu'à l'hôpital. Il faut donc autant que possible ordonner le traitement des malades à l'hôpital.

Chevaux malades. Le chiffre des chevaux malades a été de 4936 (en 1907, 4657), plus 2719 chevaux de remonte soignés au dépôt de remonte de la cavalerie et 832 chevaux de la régie ou chevaux d'artillerie de la Confédération soignés en dehors du service. Les indemnités pour perte totale se sont élevées à 107 778 fr. (1907, 57 582 fr.); et les indemnités de dépréciation à 134 270 fr. pour 3635 chevaux (1907, 4574 chevaux, 171 030 fr.).

Sur deux points intéressants, la nouvelle loi a apporté des innovations le remplacement des instituteurs et les secours aux familles nécessiteuses de militaires au service. Ici encore, nous citons textuellement :

Instituteurs. — Il n'a pas encore été publié de prescriptions d'exécution au sujet des dispositions de l'organisation militaire sur le remplacement des instituteurs; nous désirons d'abord acquérir quelque expérience en traitant les demandes qui nous parviennent.

Certains cantons ont publié, de leur propre chef, des ordonnances concernant les frais de remplacement des instituteurs; certaines de ces ordonnances nous ont été communiquées.

Comme nous ne voulions pas dès le début fixer des chiffres précis, nous avons dû nous borner à donner aux cantons des directions générales à l'intention des autorités communales. Notre département militaire a ordonné, à l'égard des prétentions exorbitantes, que l'indemnité ne doit pas dépasser 8 francs par jour. Il ne faut compter également que les jours d'école proprement dits; les dimanches ne doivent être portés en compte qu'à titre exceptionnel et avec justification spéciale.

De plus, notre département de l'intérieur a examiné la question de savoir quelles écoles et quels établissements pouvaient être rangés dans la catégorie des écoles publiques; à cet effet, un questionnaire a été adressé aux cantons.

Fondés sur les rapports qui nous sont parvenus et en tenant compte des débats de l'Assemblée fédérale lors de la discussion du projet de loi d'organisation militaire, nous considérons comme écoles publiques toutes les écoles et tous les établissements d'instruction et d'éducation créés ou entretenus par une corporation publique, soit donc par l'Etat ou par la commune.

Il ne faut pas négliger de relever le fait qu'il règne encore quelque obscurité sur la manière dont on doit calculer le dernier quart des frais résultant du remplacement des instituteurs. Certains cantons sont d'avis que le paiement de ce dernier quart incombe au maître qu'il est nécessaire de remplacer. C'est là une erreur qu'il y a lieu de relever, attendu que personne ne se propose d'imposer à l'instituteur des charges financières. Il convient toutefois de remarquer que l'opinion dominante de l'Assemblée fédérale était qu'il ne fallait pas parler, dans la nouvelle loi, du paiement de ce dernier quart, attendu que l'on pouvait fort bien laisser aux cantons le soin de régler cette question. On considérerait comme allant de soi que l'instituteur n'aurait pas à supporter ces frais, et l'on voulait laisser au canton la faculté de payer lui-même le dernier quart ou de le payer de concert avec la commune intéressée.

C'est dans ce sens que notre département militaire a répondu aux questions qui lui ont été adressées par des instituteurs; nous tenons toutefois à préciser ici aussi notre point de vue.

Nous avons examiné la question de savoir s'il fallait publier une ordonnance sur la matière, en nous fondant sur les expériences recueillies jusqu'ici. Il semble cependant préférable d'attendre encore quelque temps.

Il a toutefois été établi pour le remplacement des instituteurs un formulaire qui permettra une comptabilité plus uniforme et plus claire.

Secours. — Pour les mêmes raisons que celles qui ont engagé à ne pas publier d'ordonnances d'exécution sur le remplacement des instituteurs, on a renoncé également à en promulguer pour les secours en cas de besoin, et notre département militaire s'est borné à donner aux cantons des instructions générales à l'intention des autorités communales.

Il convient de remarquer que, malgré le défaut de prescriptions, les autorités cantonales et communales ont procédé de façon heureuse dans la dispensation des secours.

Dans quelques cas isolés cependant, on a fixé beaucoup trop haut le montant du secours, les autorités communales intéressées ayant cru devoir accorder aux familles un secours égal à la totalité du gain du militaire absent.

Il ne nous a pas été possible d'admettre cette manière de procéder, parce que la Confédération nourrit les militaires pendant leur service et leur paie leur solde.

Outre cela, dans bien des cas encore, la situation économique, le nombre et l'âge des ayants droit au secours n'ont pas été pris en considération ou ne l'ont été qu'insuffisamment.

Un canton a demandé si l'on ne pourrait pas, en donnant une interprétation plus large à l'article 22 de l'organisation militaire, rembourser sur le crédit pour secours en cas de besoins aux militaires peu fortunés et qui se présentent au service sans linge et sans souliers convenables les dépenses que leur causent ces achats.

Nous avons répondu que la nouvelle loi militaire n'avait amené aucun

changement de principe concernant l'équipement du militaire pour le service d'instruction et qu'au lieu de l'article 144 de l'ancienne organisation c'est l'article 90 de la nouvelle loi qui fait règle. Le point de vue adopté par le Conseil fédéral dans sa circulaire aux cantons, du 9 février 1877, au sujet de l'équipement des hommes dépourvus d'objets d'habillement personnel n'a pas varié.

Il n'est donc pas possible, vu sa teneur, d'interpréter l'article 22 comme l'aurait désiré le canton en question, attendu qu'il s'agit dans cet article, des secours à accorder aux familles des militaires et non des secours à accorder aux militaires eux-mêmes, puisqu'on pourvoit à leurs besoins au service même. La nouvelle organisation a procuré du reste aux communes, grâce à la disposition de l'article 22, un avantage qu'il convient de ne pas perdre de vue. On peut donc demander à ces mêmes communes de faire quelque chose pour les militaires peu fortunés en leur aidant à acheter du linge et des souliers, sans les faire figurer pour cela sur la liste des assistés.

Pour toutes ces raisons, il n'a pas pu être donné suite à la proposition exposée ci-dessus.

Comme pour le remplacement des instituteurs, il a été établi également pour les secours en cas de besoin un formulaire uniforme, qui facilitera la comptabilité.

* * *

On s'est ému quelque peu dans la cavalerie d'un article publié par la *Revue*, de Lausanne, au sujet d'un accident de cheval. Le premier-lieutenant Bossard ayant fait une chute en sautant un obstacle s'est cassé les deux bras. L'article accusa, en termes fort malveillants, un instructeur de l'arme, le major Poudret, d'avoir, par des exigences inconciliables avec l'instruction d'un cavalier de milice, provoqué le dit accident, ainsi que la mort du lieutenant Heer, il y a quelques mois. A vouloir imiter Tor di Quinto, on expose inutilement la vie de nos officiers de cavalerie qui sont remontés de tout autre façon que les cavaliers de la célèbre école italienne.

L'auteur de l'article ayant basé son accusation sur des faits erronés, la réponse a été facile. Il n'y aurait donc pas lieu de s'arrêter à cet incident d'une importance relative s'il ne suggérait des réflexions de deux ordres.

On doit regretter d'abord qu'un officier se cache derrière la rédaction d'un journal pour assouvir ses rancunes ou ses antipathies contre un camarade ou contre un supérieur. L'anonymat est parfois un acte de modestie; il n'est jamais un acte de courage; quand il poursuit une œuvre de malveillance, il est sans excuse; c'est un tout autre exemple que l'officier doit à ses soldats

Considération plus importante : l'habitude prise chez nous de rabaisser les qualités qu'il convient d'exiger d'une armée de milice pourrait nous jouer un très vilain tour sur le champ de bataille. Nous renvoyons, à ce propos, à l'article du colonel-divisionnaire Wildbolz, publié en tête de la présente

livraison. Ce dont nous souffrons, c'est d'un manque de confiance en nous-mêmes, et il en sera ainsi aussi longtemps que la population et des officiers même adopteront cette idée fausse et dommageable qu'une armée de milice en général, notre armée particulièrement, peut et doit se contenter d'une instruction et d'une organisation de second ordre, laissant la première qualité et le premier rang aux armées de cadres des grandes puissances.

S'il doit en être ainsi, nous n'avons qu'une chose à faire : licencier notre armée, déposer nos uniformes et pendre nos armes au ratelier ; nous faisons de la besogne inutile ; le temps et l'argent que nous y consacrons sont du temps et de l'argent perdus. Nous sommes battus d'avance, parce que nous préparons notre démoralisation. Marcher à l'ennemi avec la conviction qu'il nous est supérieur, que nous avons consenti à ce qu'il nous fût supérieur, que nous avons érigé cette volonté en principe, en vertu duquel nous sommes décidés à nous préparer moins que lui, à nous armer et à nous organiser moins bien que lui, c'est favoriser toutes les défaillances, c'est nous condamner naïvement et dès le temps de paix à subir toutes les défaites et à nous plier à toutes les soumissions. L'officier de cavalerie qui a écrit à la *Revue* s'imagine-t-il qu'à la tête de sa patrouille d'exploration et serré de près par un escadron ennemi, le chef de celui-ci le prendra en pitié ? Laissons le contourner la haie, dira-t-il à ses hommes ; cavalier de milice, il ne peut sauter que comme un capitaine monté d'infanterie !

Au moment où la *Revue* publiait la lettre de son correspondant, l'*Impartial* de la Chaux-de-Fonds, soutenait une opinion analogue à propos de la nouvelle cartouche d'infanterie.

La Suisse est un pays minuscule, de 3 1/2 millions d'habitants, écrit notre confrère, avec une armée de milice qu'il est absolument impossible de comparer avec les effectifs permanents des grandes puissances. On n'a pourtant qu'une idée dans les sphères militaires : suivre pas à pas le développement des armées d'un pays de 56 millions d'êtres, d'un autre de 38 millions, et nous appliquer, avec des sacrifices écrasants, à « ne pas rester en arrière ».

... Nous avons en Suisse, de très réelles et de très solides qualités militaires. Notre soldat est résistant à la fatigue, il a de l'initiative individuelle, très souvent du goût pour le service, il vit en parfaite intelligence avec ses chefs, c'est un joyeux compagnon qui ne boude pas à la corvée, enfin il est aussi courageux que n'importe qui.

Ce sont ces choses-là qui font surtout la valeur de notre armée et ce n'est pas en dépensant 15 ou 17 millions, — qui seront probablement 25 au bout du compte — pour donner à la balle de nos fusils une trajectoire plus tendue, que nous aurons beaucoup augmenté le sentiment de notre sécurité nationale.

L'*Impartial* relève encore l'argument invoqué récemment par le capitaine Verrey de la dépression morale qui atteindrait le fantassin suisse

lorsqu'à une entrée en campagne il se rendrait compte de l'infériorité, de de son arme. Cet argument, dit-il, est « une mauvaise plaisanterie. »

Le soldat suisse sait parfaitement que nous tirons le meilleur parti possible de notre armée, mais qu'il est matériellement impossible de nous mettre sur un pied d'égalité avec nos voisins.

Notre confrère nous permettra de discuter son opinion. Elle en vaut la peine.

Relevons d'abord une confusion. Quant on compare l'armée suisse aux armées étrangères, il ne faut pas parler des effectifs. La question n'est pas de mettre sur le même pied, comme l'écrit l'*Impartial*, l'armée d'un pays minuscule de 3 1/2 millions d'habitants, avec celle d'un pays de 56 millions d'êtres et celle d'un autre de 38 millions. Cette idée ne règne nullement dans nos sphères militaires; notre confrère leur prête ce ridicule trop bénévolement. En revanche, elles estiment indispensable que les 200 000 hommes que la Suisse peut lever soient organisés, outillés et instruits de façon à remplir leur mission de défense nationale dans des conditions aussi avantageuses que celles dans lesquelles les deux ou trois millions de soldats de nos voisins remplissent la leur. A cet égard, nous devons chercher l'égalité, parce que, comme on l'a dit plus haut, quand nous serons en présence de notre adversaire éventuel, il n'aura pas pour nous des ménagements spéciaux; il nous traitera en ennemi, sans distinguer si nos soldats sont constitués en armée de milice ou en armée de cadres. A nous de nous mettre en mesure de le battre, car nous pouvons être certains qu'il s'appliquera de tous ses efforts à en faire autant, surtout si nous avons la naïveté de nous y prêter.

L'*Impartial* pense que nos « très réelles et très solides qualités militaires » suffisent; « ce sont ces choses-là qui font la valeur de notre armée », non la trajectoire des projectiles...

La population de La Chaux-de-Fonds possède de très réelles et très solides qualités horlogères; elle bénéficie de traditions qui, incontestablement, contribuent à la valeur des montres qui sortent de ses fabriques. Notre confrère soutiendra-t-il que cela suffit, et que La Chaux-de-Fonds continuera à occuper les premiers rangs dans l'industrie horlogère lorsque ses ouvriers négligeront l'apprentissage de leur métier et que ses fabricants feront fi des progrès de la mécanique?

Guillaume-Tell aussi avait de très réelles et très solides qualités militaires; il était courageux et l'archer le plus adroit de son bailliage. Son arbaleète n'en ferait pas moins mine piteuse sur nos champs de bataille contemporains.

Les articles sur les Suisses en Italie dont la *Revue militaire suisse* commence la publication dans la présente livraison nous apporteront, sur cette question de la valeur militaire et du matériel, un utile enseignement. Jus-

qu'en 1515, nos ancêtres avaient été presque invaincus sur les champs de bataille; cette année-là, après une « lutte de géants », Marignan vit leur défaite; la trajectoire quoique très peu rasante des canons de François I^{er} eut raison de leurs très réelles et très solides qualités militaires.

A suivre le raisonnement de l'*Impartial*, nous n'aurions déjà pas dû remplacer le Vetterli de 1870 par notre arme actuelle, et le Vetterli lui-même ne méritait pas de supplanter l'ancien fusil à tabatière qui lançait péniblement sa balle imprécise à 250 ou 300 pas. Si n'importe quelle arme est assez bonne pour une armée de milice, il est clair que les 17 millions qui nous sont demandés pour égaliser les chances de notre infanterie avec celles de nos voisins sont une dépense superflue. Mais notre confrère est-il certain de la logique de son raisonnement? Plaçons-nous à son point de vue; admettons que l'instruction d'une armée de milice soit inférieure à celle d'une armée de cadres; n'en tirons-nous pas cette conclusion qu'il ne faut pas accentuer encore cette infériorité en y ajoutant celle de l'armement? La logique nous conseillera de chercher une compensation dans un armement meilleur.

Quant à la démoralisation que provoque chez des hommes qui vont risquer leur vie le sentiment qu'ils lutteront à armes inégales, ce n'est malheureusement pas une mauvaise plaisanterie, comme le croit l'*Impartial*. Il pourra s'en assurer s'il jette un coup d'œil sur l'histoire des guerres, et il verra que la psychologie des combattants, qui n'est autre que la psychologie humaine, fut la même dans tous les temps. C'est même un des seuls éléments de la guerre qui n'ait subi aucune transformation. Les historiens anciens nous rapportent déjà les sentiments de rage impuissante des Gaulois que leur épée non trempée mettait à la merci des Romains munis d'un meilleur fer. Et si d'un seul élan l'*Impartial* passe de l'époque gauloise aux batailles de la fin du XIX^e siècle, qu'il s'informe de l'état d'âme des Autrichiens de 1866 constatant l'insuffisance de leur fusil vis-à-vis de celui des Prussiens, et des sentiments des soldats français de 1870 voyant leur artillerie se multiplier en vains efforts pour résister aux pièces à plus longue portée des Allemands. C'étaient pourtant de solides champions que les brisards de l'armée impériale; ils n'en étaient pas à leur premier coup de feu et avaient l'âme mieux chevillée que les réservistes des armées d'aujourd'hui.

* *

Il est juste de reconnaître que si un journal comme l'*Impartial*, qui n'est pas antimilitariste et ne cède pas volontiers au parti-pris, soutient les thèses que nous avons relevées, — et n'est pas seul à les soutenir, — la faute en est en partie à nos autorités militaires qui, comme toutes les autorités fédérales, ont le tort de se méfier outre mesure de la presse et ne savent pas recourir à elle pour éclairer l'opinion publique. Elles l'ont su une fois, lors

de l'élaboration de la nouvelle loi militaire. La réussite aurait dû les encourager dans cette méthode. Il semble qu'il n'en soit rien et qu'une tendance se manifeste à faire de l'armée non plus la chose du peuple, mais celle de quelques groupements plus ou moins officiels. Il nous est pénible de revenir sur ce sujet, mais une pareille tendance nous paraîtrait si redoutable pour l'avenir de nos institutions militaires que nous préférons nous en exagérer la réalité plutôt que de n'y voir qu'une apparence ou de l'ignorer.

En ce qui concerne la nouvelle cartouche, par exemple, il aurait été si facile de prévenir l'opinion publique en lui exposant par la voie des journaux les données du problème. Il fallait avant tout, par un exposé des faits, la convaincre de la nécessité du changement; une fois cette conviction bien assise la demande du sacrifice financier devenait aisée; l'obstacle principal, celui qu'élève l'ignorance, était surmonté.

Au lieu de cela, on s'est complu dans le mystère et le résultat a été que le premier renseignement dont le public ait eu connaissance a été celui du crédit. Quant on sait combien notre peuple envisage avec inquiétude et avec un légitime sérieux les répercussions budgétaires de toute réforme, on pouvait se douter de l'effet que produirait cette annonce, mal précédée des explications justificatives. La conséquence est qu'il faut maintenant remonter le courant d'une partie de l'opinion publique qui, mieux instruite, eût été d'emblée aussi mieux disposée.

Cette fausse conception du secret à tout coup dans les affaires militaires — conception dangereuse dans une démocratie patriote — est si profondément ancrée dans l'esprit de certains de nos officiers que l'on est allé jusqu'à critiquer l'article du capitaine Verrey sur les balles française et allemande. Pourtant, cet article ne disait pas un mot de la nouvelle cartouche suisse; il n'avait d'autre but que de préparer le lecteur militaire à mieux comprendre la nature du changement à l'étude quand ce changement serait rendu public. Mais cela encore était de trop, paraît-il. Du moment qu'une nouvelle cartouche suisse était à l'étude, il ne fallait plus parler d'aucune cartouche quelconque!

Nous le répétons, en procédant ainsi, on fait fausse route. Au lieu de voir dans le peuple un collaborateur et dans la presse un auxiliaire, on provoque leur défiance par sa propre défiance. Il est de l'intérêt de nos institutions militaires de changer de régime ¹.

Car nous ne sommes pas au bout des dépenses imposées, — non par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, qui n'a rien à voir en ces matières, —

¹ Ceci nous ramène à l'indiscrétion qui a été reprochée à la *Revue militaire suisse* à propos de la réorganisation des troupes. Un de nos camarades de la Société des officiers de la ville de Berne a bien voulu nous faire savoir que nous avions été mal informé, en parlant d'un jeu de guerre organisé par cette Société sur la base du nouveau fractionnement. Nous lui en donnons acte.

mais par les perfectionnements de la technique. Il nous faudra bien nous résoudre à réarmer notre artillerie à pied et à créer nos compagnies de mitrailleuses, pour ne parler que des objets les plus pressants. Dans ce domaine aussi, nous commençons à nous trouver en état de fâcheuse infériorité. Que l'on établisse donc le bilan des dépenses nécessaires, quitte à les sérier suivant leur degré d'urgence, et à ajourner celles qui supportent un renvoi avec le moindre inconvénient. Et puisqu'on dispose d'un aussi bon moyen que la presse pour renseigner le peuple, premier intéressé, — car il s'agit de sa défense à lui et de ses ressources, — qu'on ne dédaigne pas de l'utiliser. Il suffit de le faire avec discernement.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le ministre de la guerre et le budget. — Les chasseurs à cheval. — Les vétérinaires. — Lieutenants sous-officiers. — Les majors commandants de places. — Le fonds des « agrégés ». — Les deux ans de la cavalerie. — Le favoritisme dans le corps des officiers. — Le cabinet militaire. — Luxe des officiers. — Emplois pour les officiers retraités. — « Geheime Konduiten » ou les fiches secrètes des officiers. — Augmentation des garnisons dans les petites villes. — Economies du budget. — Le projet sur la solde. — Nouveaux corps. — Les manœuvres impériales. — Exercices de cavalerie

En écrivant, il y a un mois, la conclusion de notre chronique, nous ne pensions pas que les déclarations du général ministre von Einem sur l'importance des rapports austro-allemands trouveraient une aussi rapide confirmation dans les faits. A ce moment-là, la guerre était imminente et on peut bien affirmer qu'elle n'a été évitée que grâce à l'union étroite de l'Allemagne et de l'Autriche et à la certitude qu'avaient la Russie, l'Angleterre et la France, que les deux armées marcheraient côte à côte. Ce seul fait a plus fait pour amener la triple entente à dissuader la Serbie de continuer ses rodomontades que toutes les considérations diplomatiques, politiques ou autres. La puissante armée allemande a donc été le vrai garant de la paix ; ceux-là même devront le reconnaître qui la dénoncent comme un perpétuel ferment de conflits armés.

Qu'on nous permette de revenir sur quelques chapitres du budget ; nous en avons déjà parlé lors des discussions de la Commission, mais il peut être intéressant de s'y arrêter encore un peu, maintenant que le Reichstag en a délibéré.

* * *

D'une façon générale les débats au Reichstag ont été plus favorables aux propositions du gouvernement que ceux de la commission. Le *Reitendes Feldjägerkorps* notamment, dont on demandait la suppression, a été maintenu

On sait que ce corps a pour fonctions spéciales de fournir des courriers auxquels on confie, en temps de paix comme en temps de guerre des missions confidentielles auprès des souverains étrangers. Or ce service est très pénible et il exige une dépense de forces que n'auraient pas pu fournir les officiers retraités par lesquels on voulait remplacer les chasseurs. Plusieurs auteurs ont fait valoir cette thèse qu'avait déjà soutenue autrefois le Feldmaréchal Comte de Moltke qui affirmait qu'en cas de guerre ces chasseurs à cheval étaient indispensables et qu'ils avaient d'ailleurs rendu de tout temps les meilleurs services.

* * *

Le ministre de la guerre a déposé un projet de loi prévoyant la formation d'un corps d'officiers vétérinaires. Cependant la réalisation de cette innovation a été renvoyée à l'année prochaine par motif d'économie. Les vétérinaires désiraient depuis longtemps cette réforme qui est appelée à relever aux yeux de l'opinion le prestige de leur vocation.

La création de « lieutenants sous-officiers » a été rejetée tant par le gouvernement que par le Reichstag ; on a également renoncé à nommer des officiers en inactivité aux postes de remplaçants des commandants de place dans les grandes garnisons et les forteresses ; on a pensé avec raison que ces officiers ne jouiraient pas d'une autorité morale suffisante sur leurs subordonnés. Le Reichstag a approuvé d'autre part la suppression de certains commandements ; malheureusement il s'est sur un autre point rangé à l'avis de la Commission contre celui du gouvernement et il a biffé 100 000 M. du fonds dit des « agrégés ». Ce fonds est destiné à subvenir aux besoins des officiers qui se trouvent momentanément sans commandement, comme cela arrive, par exemple, pour les majors qui n'ont pas encore de bataillon. Cette diminution de crédit accentue encore les difficultés de l'avancement, surtout pour l'infanterie, et il faut espérer qu'on pourra faire revenir le Reichstag de cette décision.

* * *

La proposition des libéraux de réduire à deux ans la durée du service pour la cavalerie a provoqué un long débat. Le ministre de la guerre avait publié, sur ce point, un rapport dans lequel il faisait notamment ressortir l'augmentation toujours croissante des connaissances exigées de la cavalerie et l'impossibilité, dans ces conditions, de former en deux ans des cavaliers capables de suffire à toutes les exigences du service. En cours de discussion il a souvent été question de la situation de la cavalerie française, situation particulièrement difficile, de l'aveu même d'officiers français supérieurs. On prétend cependant que depuis quelque temps elle a réussi à obtenir un nombre important de rengagés. Mais même si cela est et si l'on obtient ainsi un contingent qui forme la « base » de l'arme et peut être employé au service de la remonte, il n'en reste pas moins un grave inconvé-

nient qui est inhérent au système. En effet, du moment que les effectifs de paix sont fixes, les rengagés ne peuvent être remplacés par des recrues, de sorte que, chaque année, il existe de ce fait un déchet de recrues dont le nombre sera égal à celui des rengagés ; de plus, à chaque libération annuelle le nombre des hommes passant à la réserve sera inférieur, dans la même proportion, au nombre qui existerait sans les rengagés. Ces considérations ont déterminé le ministre de la guerre à refuser toute entrée en matière sur ce sujet.

* * *

L'administration militaire a été vivement attaquée à propos du soi-disant favoritisme dont jouissait les officiers nobles. Il est parfaitement exact que la garde et d'autres régiments prussiens ne possèdent presque que des officiers appartenant à la noblesse ; le développement historique de ces corps explique suffisamment ce fait. On peut dire qu'il y a 50 ans encore tous les officiers prussiens étaient titrés ; ce n'est qu'avec l'augmentation des effectifs que l'élément bourgeois a fait son entrée dans l'armée. Mais on veut prouver au moyen de statistiques que plus les grades sont élevés plus la proportion des officiers nobles augmente ; nous avons déjà fait observer à ce propos que ceux qui affirment ce fait négligent de tenir compte d'une circonstance importante, c'est que presque tous les généraux d'origine bourgeoise sont annoblis au moment de leur promotion à ce grade. Mais il est particulièrement faux de raisonner comme on le fait généralement : « il y a tant de lieutenants et de colonels bourgeois et tant de lieutenants et de colonels nobles ; parmi les lieutenants c'est l'élément bourgeois qui domine, parmi les colonels au contraire c'est l'élément noble. » Nous disons qu'on ne peut pas tirer de cette constatation la conséquence que la noblesse soit avantagée ; on oublie en effet totalement de considérer qu'au moment où les colonels actuels étaient lieutenants, c'est-à-dire il y a 35 ans, la proportion des deux éléments étaient tout autre qu'aujourd'hui. On néglige en outre de tenir compte du fait que dans l'armée wurtembergeoise l'obtention d'un certain ordre confère de plein droit la noblesse personnelle, de sorte que sur 10 commandants de régiments d'infanterie les 10 sont nobles, et pourtant 8 d'entre eux étaient d'origine bourgeoise. On a même été jusqu'à prétendre que dans l'état-major il y avait aussi du favoritisme à l'endroit des officiers nobles ; quiconque est au courant des faits peut affirmer au contraire qu'il n'en est absolument rien ; cette année par exemple on a appelé à l'état major général 38 officiers bourgeois et 18 seulement appartenant à la noblesse. Toutes ces critiques, tant socialistes que libérales, portaient à faux, mais le ministre a cependant dû les réfuter assez longuement. S'il est vrai d'ailleurs, en dehors de ce que nous venons de dire, qu'il y ait parmi les officiers supérieurs une plus forte proportion d'officiers nobles, ce fait peut parfaitement s'expliquer par la raison suivante : c'est qu'aujourd'hui encore

la noblesse a plus d'aptitude pour le métier des armes que la bourgeoisie. Et à notre époque où l'on accorde une si grande importance à la théorie de l'hérédité, il serait naturel d'admettre que la classe qui durant des siècles s'est pour ainsi dire vouée uniquement au métier des armes soit particulièrement qualifiée pour fournir des officiers capables. Les qualités militaires se transmettent tout comme les autres propriétés de l'individu. De nombreuses familles produisent souvent plusieurs générations de savants, de médecins distingués, etc. L'expérience démontre d'ailleurs que les fils des grandes familles de commerçants qui se vouent à la carrière militaire ne tardent pas, pour la plupart, à la quitter, reconnaissant qu'ils n'ont pas un goût suffisant pour le métier des armes. Il en serait probablement de même si la noblesse voulait tout à coup se livrer au commerce ou à l'industrie.

* * *

On a de nouveau vivement critiqué le cabinet militaire de l'empereur. Nos lecteurs savent que le cabinet militaire constitue une autorité à laquelle sont soumises toutes les questions personnelles concernant l'armée, promotions, déplacements, renvois, etc. Le chef du cabinet militaire est le 1^{er} adjudant général de l'empereur et ne dépend que de ce dernier ; c'est la conséquence naturelle des droits constitutionnels que possède l'empereur comme chef suprême de l'armée ; l'empereur peut donc promouvoir des officiers ou les mettre à la retraite, comme il l'entend. Il va de soi que ce n'est pas pour plaire aux socialistes ou aux démocrates qui souhaitent depuis longtemps que le cabinet militaire dépende du ministre de la guerre de façon à pouvoir interpellier celui-ci sur toutes les nominations qui ne seraient pas de leur goût. On en arriverait ainsi au système français et il ne peut en être question chez nous. Le ministre n'en est pas moins obligé presque chaque année d'intervenir pour le maintien de la position actuelle du cabinet militaire.

Il a dû protester encore contre bien d'autres critiques ; ce fut le cas notamment lorsque le député du centre Erzberger affirmait que le gouvernement avait payé à une seule maison 40 millions de marks pour des mitrailleuses ; en réalité la somme payée était de 3 millions et demi et dans ce prix se trouvait comprise l'acquisition de la patente, propriété de la dite maison.

* * *

Comme d'habitude on a de nouveau clamé contre le luxe désordonné des officiers. Certains ont cependant fait observer qu'en tous cas la consommation du vin et de la bière dans les casinos étaient en forte diminution ; on y trouve très fréquemment des boissons non-alcooliques. Et d'ailleurs, s'il est vrai que le luxe des officiers soit encore ici ou là exagéré, la responsabilité ne leur en incombe pas entièrement ; certaines classes de la

population y sont bien pour quelque chose : ce sont elles qui exigent des officiers un certain appareil qui entraîne nécessairement au luxe. L'officier voudrait bien pouvoir se soustraire aux obligations coûteuses que lui impose la société, mais il craint son jugement qui sera toujours plus sévère que celui de ses camarades.

L'augmentation des places pour les officiers retraités est une innovation importante. Chaque année en effet des centaines d'officiers sont mis à la retraite, soit qu'ils ne soient pas qualifiés pour les grades supérieurs, soit qu'ils ne puissent plus supporter le service actif.

Ils pourraient se rendre très utiles dans de nombreuses occupations ou professions civiles, mais actuellement ils doivent, grâce à leur pension insuffisante, gagner péniblement leur vie. Cette insécurité de l'avenir fait hésiter de nombreuses familles à permettre à leurs fils de devenir officier ; en sorte qu'aujourd'hui il manque, à l'infanterie seulement, plus de 800 lieutenants. Le gouvernement déposera l'année prochaine un rapport sur cette importante question.

Enfin on a encore discuté au sujet des « *geheime Konduiten* », c'est-à-dire des fiches personnelles à chaque officier. Ces fiches contiennent comme on sait des indications détaillées desquelles dépend dans une large mesure la carrière de l'officier.

Elles sont établies par les commandants de régiment et chaque supérieur y ajoute son appréciation. Ces pièces ne sont pas transmises à l'officier ; elles restent secrètes et c'est précisément là contre qu'on proteste. On voudrait qu'elles fussent communiquées aux intéressés. Au premier abord ce désir paraît très naturel ; mais le ministre de la guerre a fait remarquer que ce système pouvait entraîner des conséquences fâcheuses. Dans le cas en effet, où l'un de ces rapports contiendrait des observations défavorables à l'officier, cela provoquerait tout naturellement entre celui-ci et le supérieur une tension des relations qui nuirait au service ; il y a peu d'hommes qui puissent admettre qu'un jugement défavorable sur eux-mêmes soit justifié. Il va sans dire que ces rapports secrets supposent que leurs auteurs soient dégagés de tout préjugé et conscients de leur responsabilité ; on peut dire d'une façon générale que c'est bien le cas. De plus ces rapports sont revus par les supérieurs des divers grades et cela aussi constitue une garantie contre la partialité. Sans doute il y aura bien ici ou là des rapports injustes, trop sévères ou d'autres au contraire qui seront trop bienveillants, mais d'une façon générale il nous paraît cependant qu'on doive préférer ce système à celui de la publicité.

On a exprimé le vœu très légitime qu'il y ait plus de garnisons dans les villes petites ou moyennes. Ce désir s'explique très naturellement par des considérations économiques et sociales ; il y a cependant un inconvénient à éviter, c'est que le service ne souffre de la trop grande dispersion des unités.

On peut dire en résumé que les débats au Reichstag ont été favorables à l'armée. Remarquons encore que le budget de la guerre pour 1909 est de 30 millions de mark inférieur à celui de l'année dernière. Ce fait est la confirmation de ce que disait le ministre de la guerre lorsqu'il déclarait que les dépenses diminueraient dès que le réarmement de l'artillerie serait complet. Les crédits qui ont été refusés cette année par le Reichstag s'élèvent à un demi-million seulement.

L'ordonnance sur la solde pour les lieutenants et les capitaines, et celle sur les indemnités de logement ne sont pas encore en vigueur. Comme les mêmes projets concernant les employés civils n'ont pas encore abouti au Landtag prussien et qu'il y a un intérêt à la concordance de ces deux législations, on a été obligé de renvoyer le tout de quelques jours.

Il y a peu de nouvelles unités cette année : deux bataillons d'infanterie attachés respectivement à un régiment de deux bataillons et un bataillon de pionniers. Enfin on a encore créé un commandement des pionniers dans le 18^e corps à Mayence; deux bataillons de pionniers lui sont attachés.

Nous avons déjà renseigné brièvement nos lecteurs sur les manœuvres impériales de cette année. Qu'on nous permette encore quelques indications complémentaires. A l'exception de la 3^e division bavaroise et des troupes des 15^e et 16^e corps de l'Alsace-Lorraine, tous les effectifs du sud de l'Allemagne y prendront part, soit au total une centaine de mille hommes.

Voici le détail des troupes : 12^e corps wurtembergeois, le 14^e badois, le 3^e bavarois (Nuremberg), le 1^{er} corps bavarois (Munich), la 4^e division du 2^e bavarois (Würzbourg); trois divisions de cavalerie, une bavaroise, une wurtembergeoise renforcée par des troupes prussiennes d'une troisième formée d'unités badoises et de la 30^e brigade de Saarbourg. Chacune de ces divisions aura trois brigades à deux régiments et une subdivision de mitrailleurs. L'une des divisions aura en outre une subdivision de pionniers de cavalerie.

Le terrain des manœuvres s'étendra vraisemblablement entre Stuttgart Heilbronn et Kreilsheim. Le 3^e corps bavarois sera réuni au 14^e badois qui compte trois divisions, le 1^{er} bavarois et la 4^e division bavaroise au 13^e wurtembergeois; il y aura ainsi de chaque côté cinq divisions complètes. Ce second groupe sera commandé par le prince Léopold de Bavière, le premier par le général de Bock et Polack.

300 automobilistes volontaires seront mobilisés. Il est question également des ballons dirigeables; ce serait le premier essai fait avec ces appareils à l'occasion des grandes manœuvres. Il faut se réjouir d'assister de nouveau à des manœuvres faites sur une aussi grande échelle; car, en réalité, dans la guerre de l'avenir, les 100 000 hommes des deux adversaires ne formeraient que deux petits corps d'armée. Récemment encore, l'article retentissant de Schiessen dans la *Deutsche Revue* a démontré l'extrême difficulté de la conduite des grandes unités dans la guerre future : et actuel-

lement il n'est plus permis de renoncer aux grandes manœuvres sous prétexte d'économie. Notre alliée l'Autriche-Hongrie a également organisé des grandes manœuvres aussi importantes l'automne dernier. On peut dire que celles-ci sont absolument indispensables pour les commandants en chef, mais il faut ajouter que cela est très utile pour chaque homme qui comprend quel rôle, minime mais important, il joue dans cette vaste unité. Nous avons déjà annoncé qu'en outre des grandes manœuvres il y aurait des manœuvres spéciales de cavalerie, (Münster (Hanovre), Alsace-Grabons (Saxe) et Posen) et des exercices pour les pionniers à Posen, Karlsruhe et dans le Rhin Inférieur.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Changements dans le haut commandement. — Création d'une nouvelle division de cavalerie. — Les nouveaux obusiers de montagne. — Téléphonistes d'artillerie. — La nouvelle organisation de l'Ecole de tir de l'armée. — Ordonnance pour les exercices des troupes. — Introduction générale d'uniformes de campagne. — Le corps des officiers sanitaires. — Vétérinaires d'état-major et maréchaux-ferrants chefs. — Un nouveau corps d'officiers-ingénieurs. — Augmentation du nombre des aumôniers militaires pour l'armée sur pied de guerre. — Cadeaux de jubilé de l'empereur à l'armée.

Parmi les nombreuses modifications survenues dans le haut commandement au cours de ces derniers trois mois, la repourvue du poste de gouverneur militaire des provinces annexées de Bosnie et d'Herzégovine, au milieu de mars, a, par suite de la situation politique et militaire très tendue, éveillé l'attention dans des cercles étendus, dans la monarchie et à l'étranger.

Par autographe impérial du 7 mars, le gouverneur précédent, général de cavalerie Coler von Winzor, fut remplacé, et l'on en donna pour raison que l'octroi prochain d'une Constitution aux pays annexés exigeait un contact immédiat du gouverneur avec la population et ses représentants, ce pour quoi la connaissance approfondie de la langue était indispensable. Le général Winzor, qui ne possédait pas cette langue, renonça donc à son poste, sur quoi l'empereur, en reconnaissance de ses excellents services, le nomma Freiherr et le plaça à la tête du 5^e corps (Pressburg). Le titulaire précédent de ce commandement, général d'infanterie baron Steininger, fut mis à disposition et recevra prochainement une situation à la cour.

Le nouveau gouverneur des provinces annexées, jusqu'ici commandant militaire de Dalmatie, est le général d'infanterie Varesanin von Vares, qui assume ainsi la responsabilité de l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine dans un moment des plus critiques, militairement et politiquement parlant. Bien qu'il n'ait jamais joué de rôle politique, il est connu comme un ami particulier des Croates, auxquels il appartient par son origine et

dont il a conservé la nationalité; il fut, il y a quelques années, en butte aux violentes attaques de la presse hongroise, qui lui faisait un grief de ses prétendues dispositions anti-magyares. Mais ces attaques n'étaient absolument pas fondées. Au cours de la longue activité qu'il déploya, tant en Dalmatie qu'en Bosnie et en Herzégovine, dans des postes pleins de responsabilités, le général Varesanin a acquis une connaissance parfaite du pays et de ses habitants : leurs mœurs, leurs coutumes, leurs conditions économiques, les causes de leur bien-être matériel ou de leur misère n'ont pour lui, plus que pour tout autre, pas de secrets, car il n'a jamais craint d'entrer en relations très spontanées avec toutes les couches de la population, fût-ce les plus basses. Le 15^e corps et toutes les races de la Bosnie et de l'Herzégovine, les Serbes peut-être exceptés, lui témoignent la plus cordiale bienvenue. Sa grande popularité, sa personnalité charmante et sa façon très adroite de traiter la population indigène, permettent d'attendre avec certitude son plein succès dans sa tentative de concilier tous ces éléments ethniques et confessionnels si disparates.

D'autre part, le général Varesanin possède la confiance absolue de son corps d'armée; ses qualités de chef le serviront à souhait dans ce terrain montagneux et difficile, théâtre éventuel de guerre qu'il a appris à connaître; il a eu l'occasion d'apprécier ceux qui seraient ses adversaires et, comme commandant militaire de la Dalmatie, il a à maintes reprises prouvé qu'il serait capable d'amener, même dans ce terrain défavorable, et sans leur imposer trop de fatigues, de grandes masses de troupes en face de l'ennemi. Ses longs états de services dans ce pays lui ont permis de se familiariser avec la tactique moderne de la marine et de faire personnellement la connaissance de ses chefs. Ceci a de l'importance, car la défense de la Bosnie, de l'Herzégovine et de la Dalmatie appellerait une collaboration intime de la flotte et de l'armée.

Aussi, tant au point de vue militaire qu'en égard à la situation politique, le général est « l'homme qu'il fallait mis à la bonne place ».

Cette fois encore, — à la douzième heure — les risques de guerre ont été conjurés; pendant la période de paix, vraisemblablement durable, dans laquelle nous entrons, ce général de 62 ans, enfant lui-même de la frontière militaire de hier, et dont les passé 40 ans de services se sont exclusivement déroulés à l'état-major et dans des postes très en vue, saura montrer comment il entend assurer, avec la sécurité des provinces qui lui sont confiées, la prospérité de cet immense pays.

Son successeur au poste de gouverneur militaire à Zara est le lieutenant feld-maréchal Fanta, jusqu'ici commandant de la 36^e division d'infanterie à Temeswar, qui débuta en 1871 comme lieutenant d'artillerie, dans la carrière des armes, et l'a presque tout entière parcourue dans l'état-major.

D'autres changements importants ont résulté de la mort soudaine du ca-

pitaine de la garde du corps, général de cavalerie comte Paar, frère du vénérable adjudant de l'empereur.

Le nouveau capitaine a été choisi dans la personne du commandant du 11^e corps, à Lemberg, qui s'est fait un nom comme chef de la cavalerie, et a longtemps été à la tête de l'Ecole des maîtres d'équitation, à Vienne. Il a été remplacé à Lemberg par le lieutenant feld-maréchal Schödler, qui a quitté pour cela la 16^e division d'infanterie à Siebenbürgen. Quoique sortant de l'infanterie, il a presque toujours servi à l'état-major ; âgé de 58 ans, il porte le harnais, comme le lieutenant feld-maréchal Fanta, depuis 1871.

Enfin, pour compléter les renseignements que je vous ai donnés dans la livraison de novembre 1908 sur les nominations aux postes importants, je vous signale le remplacement du prince de Lichtenstein, mort depuis, au grade de capitaine de l'escadron des gardes du corps, par le général de cavalerie comte Uexküll-Gyllenband.

. . .

La création d'une nouvelle division de cavalerie à Temeswar a porté le nombre de celles-ci, en temps de paix déjà, de 5 à 6. La cavalerie du 7^e corps comptait, jusqu'en 1888, quatre régiments ; elle n'en avait plus, aujourd'hui, que deux. La division de cavalerie a, de ce fait, et pour le moment, été formée par un assemblage peu normal, comme la division qui fut, l'année dernière, transférée de Lemberg à Pressburg, et qui comprend la 16^e brigade de cavalerie, prise au 5^e corps à Pressburg, et la 3^e prise dans le 3^e corps à Marburg, soit deux brigades disloquées dans deux corps différents. De même, la nouvelle division de Temeswar se compose d'une brigade du 7^e corps, à Temeswar, et d'une brigade du 4^e corps, à Budapest.

* * *

Jusqu'à aujourd'hui, l'artillerie de montagne ne comptait que des canons et des obusiers de campagne à faible écartement d'essieux. Ce matériel n'était pas suffisant, surtout par le fait que ces obusiers, malgré leurs roues peu écartées, ne pouvaient accompagner les troupes partout. La haute montagne, d'autre part, a fréquemment des espaces qui échappent à la vue et ne peuvent pas être battus même par le tir indirect des canons. Ainsi, plus encore que l'artillerie de campagne, l'artillerie de montagne avait un impérieux besoin d'obusiers très puissants, besoin qui devait, coûte que coûte, être satisfait au plus tôt.

Comme la *Grazer Tagespost* l'a annoncé, le comité technique de Vienne a réussi, après des années d'essais, qui portèrent sur des modèles sortis des fabriques d'armes Skoda, à Pilsen et Krupp, à Essen, à construire un obusier de montagne qui répond en grande partie aux conditions posées et sera, pour notre artillerie de montagne, un complément précieux.

Cette nouvelle pièce de 10 cm. M. 7, n'a pas de recul sur affût ; mais

une foule de particularités techniques contrebalancent ce point spécial; d'ailleurs l'on n'a pas encore découvert un système de recul sur affût pour obusiers de montagne qui ne prête à des objections. Cet obusier a une portée de 5000 m. pour les shrapnels et de 6000 m. pour les obus, 43° d'élévation, et 10° de dépression; sa vitesse de tir est de 9 coups par minute. Il sera monté sur un affût à roues peu écartées, tiré par deux chevaux de montagne attelés en tandem; la munition sera transportée par chars. L'affût sera muni de douves qui permettront de le mettre sur patins pour lui faire franchir les passages difficiles.

Quatre obusiers, avec leurs munitions, des chars à provisions et à bagages formeront une batterie. L'administration militaire a le projet de former dans le secteur du 15^e corps, à Serajewo, comme c'est déjà le cas dans le corps du Tyrol, des groupements spéciaux d'obusiers de montagne.

Notons brièvement encore, ici, l'adjonction prochaine à l'artillerie de campagne d'un matériel téléphonique, dès que l'on aura terminé l'armement de celle-ci avec un nouveau canon à recul sur affût.

Chaque batterie aura une voiture et un détachement de téléphonistes, qui disposera d'un fil de 3 kilom. et d'une station.

En outre, il y aura en réserve, par régiment, 10 km. de fil et une autre station, de telle sorte que chaque régiment disposera de 22 km. de fil et de 5 stations.

Ces téléphonistes auront à transmettre les ordres et les rapports aux pièces qui seront au feu, chaque fois que d'autres moyens de communication seront moins indiqués. La jonction la plus importante qu'ils auront à opérer sera celle de la batterie au feu avec son commandant.

* * *

L'appréciation toujours plus nette de la puissance des armes à feu modernes fait aussi toujours plus sentir combien il est difficile d'éduquer à fond le soldat, sous le rapport de l'habileté au tir et de la discipline de feu, aussi que l'importance de l'instruction à donner à ceux qui auront à conduire ce feu. L'on comprend toujours mieux que le succès, de ce côté, ne peut être atteint que si l'on dispose d'un personnel d'instruction préparé à fond et d'une manière uniforme.

Les exigences variées qui se disputent le temps du service et les moyens matériels limités dont on dispose, rendent difficile de créer ces instructeurs de tir accomplis. Un grand zèle, beaucoup d'intérêt, un corps et un esprit qui y soient disposés, enfin de fréquentes occasions de commander des tirs dans toutes les conditions possibles, ou tout au moins d'y assister, voilà les facteurs indispensables pour acquérir, par un travail appliqué, l'habileté d'un bon instructeur.

Les récentes « prescriptions organiques pour l'Ecole de tir de l'armée

royale et impériale » permettront dorénavant à tous les officiers supérieurs qui se préparent à commander une compagnie de recevoir auparavant une instruction appropriée dans cette école de tir. En outre, il faut noter que chaque compagnie possèdera un sous-officier formé dans le bataillon de l'école et y ayant longtemps servi.

L'extension considérable et toujours croissante prise par cette école de tir, est une garantie que le but visé sera atteint. La statistique qui résulte des communications périodiques faites au sujet de l'école par la *Streffleurs Zeitschrift* a, notamment ces derniers temps, accusé de forts progrès.

Lorsqu'elle fut fondée, en 1868, l'école comptait 214 officiers et autant de soldats; en 1907, 664 officiers et 873 soldats la fréquentaient; en 1908, 909 officiers et 1252 soldats.

L'Ecole de tir de l'armée se compose, entre autres :

a) d'une direction, comprenant le commandant, qui est un général, un officier d'état-major comme remplaçant et 5 officiers supérieurs;

b) d'un officier d'état-major et de 9 officiers supérieurs, chargés de diriger l'instruction;

c) du bataillon d'instruction, comprenant aussi un escadron : un officier d'état-major, 47 officiers supérieurs et 847 soldats;

d) de l'école de mitrailleuses : un officier d'état-major, 16 officiers supérieurs, 129 soldats;

e) de la section d'essais, un officier d'état-major et 6 officiers supérieurs.

Les troupes désignées sous c et d ne fonctionnent qu'en été, du début d'avril à la fin de septembre.

Chaque année ont lieu quatre cours d'instruction, chacun pour environ 100 officiers supérieurs, plusieurs cours d'information, pour commandants de troupes et aspirants-officiers d'état-major, trois cours pour mitrailleurs et un cours pour maîtres-tireurs.

Chaque régiment d'infanterie détache annuellement deux officiers, et chaque bataillon de chasseurs un officier à ces cours d'instruction, de telle sorte que tous les chefs de compagnie ont passé par l'école déjà comme officiers subalternes.

Notons encore que l'armée a été pourvue avec une hâte fébrile, ces derniers temps, de mitrailleuses; à peu près toutes les unités en possèdent actuellement; le 1^{er} mars on a même réparti 32 détachements de mitrailleuses aux 28 régiments d'infanterie hongroise de landwehr : 24 en ont un et 4 deux.

En outre, chaque division hongroise de cavalerie de landwehr en possède un. On se propose vraisemblablement de doter de mitrailleuses non seulement les régiments, mais aussi les bataillons de landwehr hongroise, comme on l'a fait pour l'armée commune et pour la landwehr autrichienne; d'ici à l'automne, chaque bataillon en serait muni.

Les détachements de mitrailleuses d'infanterie possèdent deux mitrailleuses, ceux de la cavalerie quatre. L'équipement et l'effectif sont les mêmes pour les unités hongroises que pour l'armée.

. * .

Une nouvelle « Ordonnance pour les exercices des troupes » a récemment remplacé l'ancienne « Instruction » de 1890. Ce nouveau règlement doit frayer la voie à des méthodes plus conformes aux idées du jour.

Le principe fondamental est resté le même : le but pratique de la guerre doit inspirer et diriger tous les exercices. On insiste aussi fortement sur la nécessité, pour les différentes armes, de comprendre réciproquement leur tactique particulière, et pour tous les officiers de prendre part aussi souvent que possible aux exercices d'autres armes que la leur. Les camps et cantonnements d'exercice ont une grande importance, à cause de l'utilisation qu'ils forcent à faire du sol, surtout dans les environs de garnisons considérables. Enfin, l'on recommande les attaques nocturnes, les exercices avec passage d'obstacles, etc.

Des pages spéciales traitent de la collaboration de l'armée et de la flotte, notamment pour la défense de fortifications.

Les fanions rouges, destinés à marquer l'ennemi, que l'on avait expérimentés l'année dernière pour la première fois, sont maintenus et définitivement préférés aux blancs.

Les instructions que la direction des manœuvres a toujours données jusqu'à présent, avant les manœuvres impériales, aux juges de camp, sont appliquées d'une manière générale, dans ce nouveau règlement, à tous les exercices.

. * .

Les journaux quotidiens ont annoncé que l'extension à toute l'armée du nouvel uniforme de campagne, couleur gris-brochet, a été décidée : l'exécution de cette mesure, dictée par des motifs pratiques et conforme aux idées militaires modernes, est prochaine. A la suite d'essais attentifs et d'épreuves répétées avec diverses étoffes, nous avons donné la préférence à la couleur et au drap en usage, depuis des dizaines d'années, dans les chasseurs.

Les prescriptions parues à ce propos en automne déjà, pour les troupes à pied, sont désormais étendues à toutes les troupes en campagne, à l'exclusion de la cavalerie qui garde pour le moment son ancien uniforme sombre ; et pourtant elle aurait sans aucun doute aussi besoin que l'infanterie d'une couleur protectrice, non pas tant peut-être pour son service monté que pour le combat à pied, auquel la guerre moderne l'appelle toujours plus fréquemment.

L'on pouvait encore moins refuser ce même uniforme à l'état-major, si

l'on pense aux nombreuses occasions où ses officiers sont exposés au feu ennemi, maintenant surtout que les uniformes gris de l'armée auraient d'autant plus nettement fait ressortir leur tenue foncée. Bien que l'officier d'état-major soit monté et que les chevaux ne puissent également adopter cette couleur grise, il est toutefois évident que, comme le cavalier, il est fréquemment obligé de mettre pied à terre, soit dans le voisinage des commandants supérieurs, soit en reconnaissances, etc.

Ainsi, l'état-major général et les états-majors que la mobilisation mettrait sur pied porteront l'uniforme gris, dont une partie des généraux eux-mêmes sont dès à présent habillés.

Un autre progrès à signaler, c'est l'introduction de la vareuse comme tenue de campagne, aussi pour les troupes et supérieurs qui jusqu'ici devaient porter la tunique, c'est-à-dire les généraux, les officiers de l'état-major général, des états-majors de l'artillerie et du génie, et toute l'artillerie avec le train. En même temps disparition de la botte pour tout ce qui n'est pas cavalerie; reconnue impraticable, elle est remplacée par des jambières de cuir jaune, que l'on portera également à la parade.

Seule, la tenue de parade des généraux, « l'uniforme de gala », subsiste.

Tous les officiers, sauf ceux de la cavalerie, portent en campagne la casquette grise de la troupe, avec visière grise et cocarde distinctive; la casquette des généraux et de l'état-major, tout en passant aussi au gris, conserve sa forme haute. La cravate est remplacée par un foulard gris-brochet.

L'on n'a pas encore tout à fait terminé les recherches pour obvier à l'éclat traître des armes par un brunissage ou un badigeonnage. Les essais faits d'après le système du passage au noir, pratiqué en Allemagne, n'ont pas donné de résultats satisfaisants; d'ailleurs, le point de savoir si la buffletterie jaune se conserve, en campagne, en meilleur état que la noire, est encore à trancher. Les couleurs historiques des parements des différents régiments d'infanterie sont respectées.

On le voit, nous rompons enfin avec la tradition des magnifiques uniformes bariolés et brillants. En agissant ainsi, nos cercles militaires dirigeants n'ont fait que sanctionner un impérieux enseignement de la science militaire moderne. Dans l'état actuel de portée et de précision des armes à feu, il fallait affranchir le soldat du risque d'être une trop bonne cible, comme aussi, en même temps qu'on lui demandait plus d'efforts, on a simplifié et rendu plus commode tout ce qu'on pouvait.

* * *

La grande pénurie de médecins-militaires a déjà souvent forcé l'administration de l'armée à prendre des mesures pour améliorer leurs conditions d'existence et d'instruction professionnelle. Une décision récente a facilité

leur avancement, en créant, pour le temps de paix, une place de médecin supérieur d'état-major, 3 de médecins d'état-major général, 12 de médecins supérieurs et 26 de médecins, à répartir aux états-majors, et en supprimant en même temps 42 places de médecins subalternes. Ce déplacement général s'opèrera successivement, lorsque l'augmentation du budget aura reçu l'approbation législative.

Une distinction flatteuse a été décernée au corps des médecins militaires; son chef, le Dr Ritter von Uriel, qui prenait récemment sa retraite, a été nommé « conseiller privé », ce qui constitue une reconnaissance spéciale de la valeur scientifique des médecins militaires.

Son successeur, Dr Ritter von Kratschmer, aura la lourde tâche de continuer à élever le niveau scientifique de ses subordonnés et d'achever leur préparation en vue de leur service de campagne; d'autre part, il devra veiller à ce que les conditions d'existence des jeunes médecins de régiment et des médecins supérieurs de l'armée soient toujours améliorées.

* * *

L'organisation, si importante pour l'armée, des vétérinaires et des maréchaux-ferrants-infirmiers a subi quelques modifications, qui augmenteront l'autorité des premiers et leur procureront un apport de jeunes forces.

Jusqu'à présent les vétérinaires militaires ne pouvaient dépasser la neuvième classe de fonctionnaires; désormais, par la création de vétérinaires d'état-major, ils auront accès aux huitième et septième classes. La situation des maréchaux-ferrants-infirmiers a été de même totalement changée; à leur place il y aura des maîtres maréchaux-ferrants et des maîtres maréchaux-ferrants chefs. Les premiers seront pris dans la troupe et recevront une solde de 90 hellers, pouvant s'élever à 1 couronne 50 hellers; les seconds seront des engagés, qui recevront un traitement annuel de 1440 à 1680 couronnes, non compris une indemnité de logement et d'habillement de 96 couronnes.

La nomination des vétérinaires à l'état-major dépendra d'examens théoriques et pratiques. Ces diverses modifications entreront successivement en vigueur dès le 1^{er} novembre 1909.

* * *

Depuis environ 15 ans, le soin de nos constructions militaires était aux mains d'ingénieurs militaires à caractère de fonctionnaires, sortis le plus souvent des rangs des jeunes officiers d'infanterie, d'artillerie ou des pionniers.

L'empereur a autorisé la conversion de cette catégorie de fonctionnaires en un corps d'officiers-ingénieurs, dont le sort est aussi réglé par les nouvelles prescriptions organiques. Autant que les exigences budgétaires le permettront, leur nombre sera progressivement augmenté. Le corps ainsi créé

n'empiète nullement sur les attributions de l'état-major du génie, auquel incombent toujours les travaux de fortifications.

* * *

Nos ecclésiastiques militaires étaient jusqu'à présent en petit nombre ; en campagne ils n'auraient pu suffire à leur tâche de dévouement : ils n'étaient que deux par division d'infanterie. Une nouvelle ordonnance concernant la cure d'âmes des troupes en campagne prescrit qu'un aumônier sera attribué à tous les régiments d'infanterie et de chasseurs, dont plus de la moitié des hommes se rattacheront à la même confession. Chaque état-major de division comptera en outre un ecclésiastique catholique, curé de division ; et cet état-major pourvoira aux besoins des adeptes d'autres confessions.

Le prédicateur de division est choisi parmi le clergé séculier ; les autres ecclésiastiques parmi les clergés séculier et régulier.

Cette ordonnance laisse intacte la situation des aumôniers actuellement répartis aux états-majors supérieurs de corps et dans divers établissements militaires.

* * *

A l'occasion des fêtes de son 60^e anniversaire de règne, l'empereur a fait remise de toutes les peines disciplinaires prononcées jusqu'au 2 décembre 1908. Cet acte de mansuétude a exaucé le vœu dès longtemps exprimé par des milliers de braves officiers, et toute l'armée en a vibré d'un profond sentiment d'apaisement et de respectueuse reconnaissance.

En même temps, l'empereur a marqué la soixantième année de son accession au trône par l'institution de la Croix militaire du Jubilé, qu'il a conférée à toute l'armée.

Une récente décision impériale a fait remettre également cette croix à tous les militaires qui ne l'ont pas reçue le 2 décembre et qui furent appelés sous les armes, même passagèrement, par suite des troubles de Bosnie-Herzégovine et de Dalmatie ; en outre, leur temps de service ainsi fait leur comptera double pour la pension.

Enfin, par lettre autographe de la fin d'avril au ministre de la guerre, l'empereur a fait savoir qu'en commémoration des glorieux faits d'armes de 1809, que tout le monde connaît, il donne « à sa chère armée » sa propriété de « Heldenberg », dans la Basse-Autriche, où le feld-maréchal comte Radetzky et deux de ses paladins, le baron Wimffen et le baron d'Aspre, sont déjà ensevelis ; en même temps, et de sa cassette privée, l'empereur donne le capital nécessaire à l'entretien du Heldenberg. Le cas échéant, il se réserve de désigner ceux auxquels seront accordés les honneurs de cette sépulture.

Ainsi, Heldenberg échappera à l'oubli dans lequel il a sommeillé durant bien des dix ans. Du temps de Radetzky, il était propriété d'un nommé

Parkfrieder, fournisseur de l'armée, qui, à la mort du premier, en fit présent à l'empereur. Le don généreux que Sa Majesté vient d'en faire fera se réaliser enfin l'idée originelle : faire du Heldenberg une Walhalla, où les héros de l'armée dormiront leur dernier sommeil au milieu des honneurs qu'ils auront mérités.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'état moral de l'armée. — L'instruction civique des soldats et leur culture générale. — Optimisme officiel. — Le général d'Amade au Maroc, d'après le correspondant du *Times*. — Les fautes commises. — La valeur de notre armement. — Le futur fusil de l'infanterie et son fusil actuel. — Souvenirs sur le colonel Lebel.

Rarement il a été plus nécessaire qu'à présent de remanier nos institutions militaires; rarement, les plaintes ont été aussi nombreuses et violentes. Mais rarement il a été moins fait pour donner satisfaction aux légitimes désirs de l'armée. La loi sur l'artillerie dort; la loi sur les conseils de guerre se repose. Seul M. Chéron s'agite. On ne peut pas dire que Dieu le mène. Il est pavé de bonnes intentions, ce brave homme. Il s'occupe de doter les malades de papier hygiénique, de fournir aux soldats des chaussettes, des peignoirs de bain, des taies de traversin. Il veut les bien nourrir et leur faire faire des promenades instructives autour de leurs garnisons. Il tient le rayon de la cuisine et celui de l'habillement, celui de l'hygiène et celui de l'éducation. Il est chargé (ou il s'est chargé), par-dessus le marché, de la discipline à laquelle se rattachent l'alimentation, l'emploi des heures mauvaises, et le reste. Il est même assez remarquable, s'il est vrai que la discipline fasse la force principale des armées, que le général ministre de la guerre s'en désintéresse et en abandonne le soin à son secrétaire d'Etat civil. C'est un peu le monde renversé.

Mais nous vivons en un temps singulier. Tel ancien ministre de l'agriculture, à moins que ce ne soit de la justice, se mêle de relever les erreurs de tactique commises par nos généraux les plus éminents. Et nos officiers se piquent de mettre au premier rang de leurs études la sociologie ou la jurisprudence.

Voici, par exemple, un livre d'*instruction civique de nos soldats*, que j'ai d'excellentes raisons de croire très bien fait. L'auteur y étudie l'organisation tant politique qu'administrative de la France. Il consacre une quarantaine de pages à des notions d'économie politique, une trentaine à la question de la production et de la répartition des richesses, à peu près autant à celle de l'organisation du travail. Autant que je m'y connaisse, ces notions sont exactes, claires, suffisamment complètes. Mais un instituteur n'eût-il pas été

mieux qualifié pour faire ce travail que le lieutenant V. Joron, du 29^e bataillon de chasseurs, auquel nous en sommes redevables ? Ce lieutenant est sur la frontière, à Saint-Mihiel. Il est trésorier de son bataillon. Il étudie le droit, à telles enseignes qu'il a conquis le grade de licencié. Il fait des conférences à ses soldats, et, par surcroît, il consacre un gros livre très substantiel à des sujets qui ne sont pas de son ressort. Quel temps peut-il bien lui rester à consacrer à son métier de combattant ? Car, en fin de compte, un officier n'est un payeur que par occasion. Son essence même est d'être un conducteur d'hommes, un chef de section, un commandant de compagnie, un tacticien, — tacticien de détail, s'entend, et non grand tacticien. Le reste ne vient qu'après. Le reste ne vient qu'en dehors, en marge de la profession.

Ces remarques ont un caractère général. Si je les formule à propos du lieutenant Joron, j'ignore si elles lui sont applicables. J'ai même lieu de croire qu'il est à la fois un excellent officier de troupe et autre chose qu'un officier de troupe. J'ai souvent constaté que ceux-là qui savent sortir de leur métier s'en acquittent mieux que d'autres. Aussi bien l'auteur de l'*Instruction civique de nos soldats* s'efforce-t-il d'établir qu'il n'en sort pas. Il prétend qu'il ne fait qu'associer à son indispensable devoir d'instructeur militaire le non moins indispensable devoir d'éducateur patriotique. Et il y a du vrai dans cette thèse. Il n'en reste pas moins qu'il ne faut pas laisser prédominer l'accessoire sur le principal, et que, si on laisse à chacun son métier, le pays n'en sera que mieux gardé.

Pour en revenir à mon point de départ, je ne puis que répéter mon affirmation du début : jamais il n'y a eu dans l'armée autant de mécontentement ; jamais on n'a moins fait pour l'apaiser. Tous les soins dont on entoure le soldat ont pour but, semblent — du moins — avoir pour but, d'amadouer de futurs électeurs, dans une vue politique, avec des arrière-pensées intéressées. Car les militaires professionnels ne bénéficient pas, eux, de cette bienveillance tapageuse et volumineuse. Les officiers sont accablés de travail, et on ajoute chaque jour quelque nouvelle tâche aux besognes qui déjà leur incombaient.

En même temps qu'on se montre paternel ou fraternel pour le troupier, on ne témoigne aucune vraie sollicitude à ses chefs : on n'a point pour eux les égards dus à des collaborateurs ; on les traite en petits garçons, en très petits garçons ; on manque aux engagements pris à leur égard ; on méconnaît les dispositions libérales des règlements qui prescrivent de mettre en jeu l'initiative à tous les degrés de la hiérarchie. Et c'est de là que provient tout ce mécontentement qu'on se refuse à entendre gronder, mais qui n'en gronde pas moins. Le soldat, lui, ne se plaint pas. On s'arrange de façon à ce qu'il n'ait pas à se plaindre. Mais les mesures si populaires qu'on prend dans l'intérêt de son bien-être, de sa santé, sont souvent au détriment des

gradés qui l'encadrent. On sera tout étonné, un beau jour, des manifestations de la désaffection qui se fait peu à peu. Et, s'il n'y a pas à redouter des grèves, de la part d'un personnel chez lequel le respect de la discipline est la caractéristique, si ce n'est même à proprement parler sa fonction essentielle, du moins témoigne-t-il de son hostilité par une inertie qui est en contradiction flagrante avec tout ce que l'accomplissement de son devoir exige de vie, d'entrain, de foi, d'enthousiasme. Malheur aux tièdes ! disait le prince de Ligne. Nos officiers et nos sous-officiers s'attiédissent de plus en plus. Et il y a de quoi.

Ceci n'empêche pas les journaux de publier des communiqués du genre de celui-ci, dont l'inconscience me paraît admirable :

Le ministre de la guerre vient d'être informé par les comptes rendus des hautes autorités militaires que la situation morale de l'armée est très bonne.

Ces comptes rendus l'ont, à juste titre, amené à décider qu'à l'avenir des rapports spéciaux lui seraient régulièrement et périodiquement adressés sur cette question.

*
* *
*

La librairie Plon vient de mettre en vente, sous ce titre : *Au Maroc avec le général d'Amade*, la traduction des lettres envoyées au *Times* par son correspondant, M. Reginald Rankin (qu'il ne faut pas confondre avec l'envoyé du *Temps*, M. Reginald Kann). Ce volume bien fait, au point de vue anecdotique, tout au moins, — car les considérations techniques sont plutôt insuffisantes, encore que l'auteur soit major. (... il est vrai qu'il l'était dans un corps de volunteers...), — ce volume, dis-je, n'est pas pour modifier l'appréciation que j'ai portée le mois dernier sur le général d'Amade. Evidemment le major Reginald Rankin ménage celui-ci : c'est à lui qu'il dédie son livre en « hommage respectueux et reconnaissant. » Il lui exprime, dans son avant-propos, des sentiments de profonde gratitude, et il ne manque pas de les lui manifester en profitant de toutes les occasions qui se présentent. Il loue — et à bon droit — la courtoisie du commandant en chef, son activité, la discrétion qu'il observait dans ses ordres, le mystère dont il enveloppait ses opérations, la décision dont il a su faire preuve, la bonne organisation de son service d'état-major. Mais il est bien forcé de reconnaître qu'il y a eu des fautes commises.

Il le déclare explicitement à la page 136, en ce qui concerne le combat de Rfakha.

Il dit (page 34), il répète (pages 124 et 133) que l'organisation de deux ou trois colonnes destinées à converger a été une erreur grave, erreur peut-être imputable aux observations que le général a faites au cours de la campagne sud-africaine, qu'il a suivie, à l'état-major de lord Roberts, en qualité d'attaché militaire.

Cette méthode ne donna d'ailleurs pas toujours les meilleurs résultats en raison de l'extrême mobilité de l'adversaire et des renseignements complets qu'il réussissait à se procurer sur la marche des Français. Les Marocains furent toujours informés avec précision de la composition des diverses colonnes et des routes qu'elles suivaient; ils attaquaient la plus faible avec le gros de leurs forces et battaient en retraite dès que les autres venaient la secourir.

Le 18 février, ils assaillirent même deux détachements à la fois (ceux des colonels Brulart et Taupin) et les combattirent avec la plus grande détermination, tandis qu'un petit nombre de leurs cavaliers opposaient une résistance feinte à la masse des troupes françaises constituée par les colonnes du Tirs et du Littoral.

La répartition des troupes en détachements séparés comportait d'ailleurs d'autres inconvénients. A cette époque, les colonnes marchaient et combattaient en carré, et, lorsque ces carrés étaient de petites dimensions, il en résultait que le feu dirigé sur une face pouvait atteindre également la face opposée.

Après le 18 février, le général d'Amade changea sans retard ses principes stratégiques, et, au lieu de disperser ses forces, il les réunit, pour les opérations ultérieures, en une solide colonne.

Ce nouveau système fut couronné d'un succès complet.

Le major Rankin avoue que le succès aurait été plus complet encore si une philanthropie exagérée et inopportune n'avait paralysé la poursuite et empêché d'utiliser, de compléter les succès obtenus. A Mqarto, le général d'Amade, qui avait l'ennemi à sa merci, commanda : « Cessez le feu ! On en a tué assez aujourd'hui. »

Ce propos, rapporté page 49, se retrouve plus loin (page 158) sous une forme un peu différente. Le narrateur, qui est journaliste, n'en est pas à regarder à une redite de plus : nous l'avons constaté déjà. Il nous prévient honnêtement d'ailleurs qu'il n'a pas entendu prononcer les paroles en question. Il a soin — et ce scrupule l'honore — de préciser, chaque fois qu'il parle d'un fait, s'il en a été le témoin, ou s'il s'est contenté de recueillir l'impression de ceux qui ont assisté à l'incident. Toujours est-il qu'il termine par cette réflexion son récit de l'affaire de Mqarto :

Il est difficile de porter un jugement sur l'ordre de cesser le feu donné par le général d'Amade, au moment où il tenait l'ennemi à sa merci. Ceux qui connaissent depuis longtemps les Marocains disent qu'un écrasement complet peut seul les amener à composition, et il est possible que, en arrêtant le tir des canons, le commandant des troupes françaises ait permis à l'ennemi de prolonger la résistance.

Dans ces conditions, l'humanité est peut-être une faute. C'est une belle faute, en tout cas. Et il ne saurait nous déplaire que l'écrivain anglais ait à maintes reprises signalé avec complaisance des actes de générosité, de charité, d'humanité, accomplis non seulement par des officiers, mais même par des simples soldats.

Il y a, somme toute, beaucoup à prendre dans ce volume, pourtant peu chargé de matière, et, je tiens à le répéter, insuffisant pour les gens du métier, qui auraient besoin de plus de précision. Mais on est en présence d'un narrateur attentif, clairvoyant, véridique, qui écrit simplement mais avec netteté, qui a le goût du pittoresque, et qui, dans le fouillis des événements, va droit à l'épisode topique, au trait caractéristique, au point essentiel.

Je signalerai plus particulièrement le passage qu'il consacre à l'armement (pages 39-42).

Il déclare le fusil Lebel excellent pour le tir coup par coup, mais mauvais comme arme à répétition. Sa baïonnette, trop longue, est par suite très faible : « elle plie invariablement à l'usage. »

Le canon à tir rapide de 75 est « sans doute » la meilleure pièce de campagne actuellement existante. Il est servi par un personnel très bon. Son efficacité est grande. Un seul shrapnel, tiré avec la hausse de 5400 mètres tua deux hommes et en blessa quatre. Il est vrai que ces hommes étaient des tirailleurs algériens. Sur les Marocains, l'effet produit semble avoir été moins... satisfaisant.

Les pièces de montagne ont laissé fort à désirer, et aussi les obus à la mélinite, et pareillement les mitrailleuses. « A Settah, le 15 janvier, j'ai vu une mitrailleuse tirer sans interruption pendant cinq minutes sur un seul Marocain et ne l'atteindre que d'une balle à la jambe. »

* * *

La *Grande Revue* et la *Revue politique et parlementaire*, contrairement aux traditions des périodiques de cette sorte, qui sont d'ordinaire peu accueillants aux études techniques, sont l'une et l'autre en train de publier des séries d'articles fort remarquables sur la réforme de l'artillerie et sur le fusil de l'infanterie.

C'est du travail consacré à ce fusil par M. Jacques Vaysse que je m'occuperai aujourd'hui, parce qu'il m'offre l'occasion d'évoquer des souvenirs qui me semblent de nature à vous intéresser et parce qu'il me permet de vous mettre, sans commettre d'indiscrétion, au courant de ce qui se prépare au camp de Châlons. Donc, je transcris.

Avec le nouveau fusil, le nombre de projectiles tiré sera augmenté sensiblement, le recul actuel résultant de la décharge sera supprimé, l'éjection des douilles aura lieu automatiquement, etc... Ce fusil paraît avoir déjà reçu le nom de « fusil automatique. »

On ne sait encore à quelle époque se fera la transformation, transformation indispensable, mais qui ne laisse pas que de préoccuper le ministre des finances et la commission du budget. Il s'agit, en effet, d'une forte dépense, — 400 millions environ, dit-on, — et l'on conçoit que, en l'état actuel du budget, le sacrifice est lourd. Il faudra s'y résigner cependant. L'opération peut être retardée de quelques mois, voire d'un an ou deux, mais pas plus, et elle

devrait se faire immédiatement si une puissance étrangère manifestait à son tour l'intention de modifier son arme.

D'après ces lignes, il est aisé de deviner que les articles de M. Jacques Vaysse sont un violent réquisitoire contre notre fusil modèle 1886, modifié en 1893, « appelé faussement fusil Lebel, » dit-il. « On ne sait vraiment, ajoute-t-il, pourquoi on a désigné de ce nom une arme dont il n'était pas l'inventeur. » Non seulement il ne l'a pas inventée, mais il était l'adversaire déclaré des armes à répétition. A propos du fusil Vetterli suisse, justement, il m'a dit, en 1882, parlant à ma personne, qu'il ne comprendrait pas qu'on dotât l'infanterie française d'un fusil de ce genre, bon pour un tout petit pays, bon aussi pour un corps de débarquement, mais inacceptable pour la masse d'une armée comme la nôtre.

Il est donc particulièrement paradoxal et piquant que le colonel ait attaché son nom à une arme qui était en opposition directe avec ses idées. Il convient d'ajouter que ces idées n'étaient pas extrêmement fermes. Je suis persuadé que le colonel, au moment où il m'a parlé, était convaincu. Mais ses opinions étaient flottantes. C'était un esprit sans grande ouverture. Il avait une bonne intelligence moyenne, sans plus. Mais il était laborieux, appliqué, consciencieux, actif. S'il avait un savoir peu étendu, il avait du savoir-faire, à quoi il tenait à joindre du savoir-vivre. Il était empressé, complaisant, débrouillard. Personne ne savait mieux que lui recevoir un général inspecteur, lui tracer un itinéraire commode, lui montrer des choses intéressantes. Tous les services accessoires dont il était chargé fonctionnaient à merveille ; son atelier d'armurerie était bien monté ; sa presse lithographique fournissait du bon travail. Grâce à cette habileté, à laquelle ne se mêlait, je crois, aucune arrière-pensée arriviste, et qui lui était naturelle, qui lui était inspirée par un certain sentiment de politesse et de serviabilité, il savait se rendre utile, il finissait par devenir indispensable, et il était la cheville ouvrière des commissions dont il faisait partie.

Dans le comité qui a adopté le fusil modèle 1886, comme dans la commission qui avait arrêté le règlement de tir de 1883, il joua donc un rôle important, et c'est ainsi que son nom s'est trouvé attaché à l'arme en question, sans qu'il l'ait fait exprès, si on peut ainsi parler.

S'il faut en croire M. Jacques Vaysse, il n'y aurait point eu lieu d'en tirer vanité.

En 1886, toutes les nations avaient abandonné le système de répétition par tube-magasin dans le fût ou se préparaient à l'abandonner ; seul, le Portugal copia, mais en l'améliorant et en le réduisant au calibre 8 mm., le fusil Kropatscheck. Les raisons pour lesquelles les nations abandonnaient le système en question sont celles qui auraient dû empêcher la commission de

l'accepter : c'était le plus mauvais, le plus incommode, le plus lourd, le plus difficile à entretenir, le plus irrationnel.

Et notre auteur ne se contente pas d'affirmer : il se fait fort de prouver. Il développe chacune de ces critiques, et il faut convenir que sa démonstration ne manque pas de vigueur. Peut-être cependant laisse-t-il voir un peu le bout de l'oreille dans l'éloge qu'il fait du fusil Daudeteau. — Prenez mon ours, semble-t-il dire. C'est une arme du calibre de 6,5 mm. et M. Vaysse paraît tenir beaucoup à ce que les balles aient un faible diamètre.

En quoi il n'est pas certain qu'il ait tout à fait raison. On sait, en effet, qu'on reproche parfois à nos petits projectiles de n'être pas assez meurtriers. Il est vrai que je n'ai pas trouvé ce reproche sous la plume du major Reginald Rankin. Aussi bien M. Vaysse a prévu l'objection, qu'il traite de « coquecigrue ». En tout cas, dit-il, les expériences de M. Daudeteau sont convaincantes ; à 2000 et 2500 mètres, il a foudroyé (*sic*) des chevaux, et les ravages faits par la balle n'étaient pas précisément ceux d'un projectile qui ne tue pas. Donc..., prenez mon ours !

Bien qu'il appelle Vielle et Treuil de Beaulieu, MM. Vieille et Treuille de Beaulieu, bien qu'il assigne une date qui, je crois, n'est pas exacte au rapport du général Allix sur l'invention de Jean Pauly (celui-ci, vous le savez a été officier dans l'armée suisse, au commencement du siècle dernier), bien que ses articles semblent quelque peu tendancieux, M. Vaysse paraît bien documenté. Il connaît beaucoup de « dessous », et on ne lira pas, je pense, sans intérêt, ce qu'il dit de notre carabine de cavalerie et de notre mousqueton d'artillerie. On piétina un instant, dit-il, on s'embourba dans quelques discussions théoriques, et on finit par se décider à copier servilement un des modèles de M. Mannlicher.

On rapporte que M. le chevalier de Mannlicher eut vent de la chose, et que sans perdre de temps, il fit savoir au ministère de la guerre français qu'il se trouverait en droit de l'attaquer en justice pour contrefaçon. L'aventure s'annonçait fort ridicule pour le défendeur : la presse européenne s'en mêlerait ; il y aurait devant le tribunal audition d'experts ; le fusil modèle 1886 serait critiqué ; la presse française affolée publierait mille sottises, soufflerait la panique, la bonne panique nationale ; il y aurait à la Chambre et au Sénat des interpellations tonitruantes, ce qui causerait une effroyable consommation de ministères ; la fameuse commission, aux choix si éclairés, verrait sa réputation amoindrie. La perspective n'avait vraiment rien de réconfortant. Alors on fit venir M. le chevalier de Mannlicher, et on lui versa, dit-on, une indemnité respectable.

M. le chevalier de Mannlicher, qui se partageait avec MM. Mauser frères la clientèle de l'Europe et du monde, mais n'avait jamais espéré celle de la France, s'en retourna à ses chères (ou plutôt lucratives) études et observa toujours la plus complète discrétion sur ce qui s'était passé.

C'est, en effet, la première fois, sauf erreur, qu'on publie cette histoire. J'ai lieu de la croire vraie.
